

**AMAP Bègles de l'Estey – Contrat de partenariat
Volailles**

Entre :

**LA FERME DU GAT
Charles LABROUCHE**

Lieu-dit Le Gat

33430 LE NIZAN

05 56 25 15 38 ou 06 74 85 43 06

Et l'adhérent/e :

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Tél (portable de préférence) :

Mail :

Termes du contrat :

L'éleveur :

- s'engage à fournir des poulets fermiers élevés à La Ferme du Gat à l'AMAP de Bègles à raison **d'une livraison mensuelle, le deuxième mardi de chaque mois sauf exceptions** (livraisons prévues les 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre, 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet), pour un total de **11 livraisons à l'année**.
- s'engage à fournir des poulets **prêts à cuire avec leurs abats** (foie et gésier).
- informe que **le poids des poulets est indicatif et peut varier légèrement** d'une livraison à l'autre.

L'adhérent :

- s'engage à **venir ou faire récupérer son colis lors des distributions** (entre 19h et 20h) et est informé que **tout colis non retiré après 20h sera redistribué aux amapiens présents en charge de la distribution et ne fera l'objet d'aucun remboursement**.
- s'engage à **respecter la charte de l'AMAP** de Bègles, à participer à la vie de l'AMAP en s'inscrivant à des permanences et à des chantiers ponctuels.
- devra **remplir et signer ce contrat et fournir onze chèques** libellés à l'ordre de **Charles Labrouche** correspondant aux onze livraisons de l'année. Ces chèques seront débités au moment de chaque livraison mensuelle.

	Type de poulets	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total
	Petits (1,5kg environ)		14,5 €	
	Moyens (1,8kg environ)		16,5 €	
	Gros (2kg environ)		18,5 €	
	Très gros (> 2,3kg)		20,5 €	
Total				

Date et signature de l'Adhérent :

Date et signature de l'éleveur :